time étaient liées avec un lacet de chaussure et qu'un linge maculé de sang entourait le cou sans toutefois le serrer.

L'audience

Léonie Wellecam, est une petite bonne femme de 23 ans, insignifiante d'aspect. Sa version du drame telle qu'on vient de la lire n'a point changée.

— A la suite de cette discussion malheureuse, dit-elle, je lui ai jeté l'oreiller à la tête : elle m'a alors pris par une jambe, je suis tombée sur elle et ni l'une ni l'autre n'avons pu nous dégager.

Un point difficile à éclaircir : les mains de la victime liées avec un lacet.

Léonie Welcam ne l'explique qu'en affirmant qu'elle n'a fait cela que pour éviter un retour offensif de sa belle-mère.

— Mais quand vous avez vu que votre belle-mère était morte, pourquoi avoir caché son cadavre.

— J'étais affolée.

— Vous n'êtes pas folle.

— Peut-être, mais j'ai eu un moment d'égarement.

— Pourquoi n'avez-vous rien dit à votre mari.

— Je ne sais pas trop.

— Lorsqu'il a su je lui ai dit de me conduire à la police pour qu'on ne puisse pas l'accuser.

La femme Wellecam s un enfant d'une précédente union mais que son mari a reconnu.

— Cet enfant où est-il ?

— En nourrice.

— Qel âge a-t-il ?

— Quatre ans.

— Jusqu'à votre mariage vous avez régulièrement payé sa pension, mais depuis vous vous en êtes désintéressée.

— Ah ! Monsieur le Président, ce pauvre petit a fait l objet de nombreuses discussions provoquées par ma belle-mère qui, sans cesse, me reprochait ce bâtard.

Et l'accusée éclate en sanglots. L'interrogatoire qui ne nous a pas appris grand chose en somme s'arrête là.

Les témoins

Premier témoin le docteur LECLERCQ, médecin légiste, rend compte de l'autopsie de la victime. Il ne croit pas à des manœuvres criminelles mais seulement à une lutte qui s'est terminée tragiquement. D'après le témoin la victime a perdu connaissance sans quoi elle aurait pu se dégager.

Et Me Thellier, défenseur de Léonie Wellecam de s'écrier :

— L'affaire ainsi est réduite à ses vraies proportions. Elle fut d'abord qualifiée assassinat, puis homicide volontaire, enfin coup ayant entraîné la mort... et ce n'est après tout qu'une syncope à quoi elle se résume.

Le docteur CHOCREAUX, médecin aliéniste, a examiné l'accusée. Il n'y a pas chez elle, dit-il, d'hérédité mentale. Sa moralité est douteuse. C'est une dégénérée physique, très anémiée, manifestant des troubles de caractère mais qui n'est cependant pas une débile mentale. Elle s'est mariée avec un homme de 30 ans plus âgé qu'elle et elle s'est rendue compte qu'elle ne pourrait pas vivre avec sa belle-mère. Le témoin termine en déclarant Léonie Wellecam responsable de ses actes.

M. MATHIS, commissaire de police, considère l'accusée, d'après son enquête comme une femme peu courageuse et sale et la belle-mère d'un esprit un peu malade.

L'accusée s'insurge contre l'insinuation du témoin.

— Je faisais dans ma maison ce que je pouvais, mais j'avais des discussions continuelles avec les locataires au sujet de ma belle-mère qui criait ou jetait de l'eau dans l'escalier.

M. DERRET, commissaire de police, rapporte que la vieille dame a dit en parlant de sa bru : « Si je reste avec elle, elle va me faire mourir ».

Les déclarations du fils de la victime

Maintenant voici le mari de l'accusée Georges VANHOUTTE, 52 ans, camionneur. Il est atteint d'une surdité si prononcée qu'il lui faut se placer tout près de la Cour.

Il conte que le jour de la disparition de sa mère, à midi, sa femme était très gaie. « Où est maman ? » lui demanda-t-il. Elle répondit : « Elle est allée se promener ».

Plusieurs jours se sont passés. Il était assez inquiet du sort de sa mère qu'il savait en proie au délire de la persécution.

— J'ai pensé qu'elle était allée se noyer et me suis rendue sur les quais de la Basse-Deûle. Enfin, c'est un soiry par l odeur infecte qui se dégageait du lit de sa mère qu'il apprit le drame.

— Ma femme m'a dit alors que ma mère était morte accidentellement à la suite d'une discussion Je lui ai dit » Il faut aller prévenir le commissaire ».

— Votre femme et votre mère ne s'entendaient guère.

— Je ne l'ai su que par ce qu'on m'en a dit, mais je n'ai rien remarqué lorsque j'étais avec elles.

— Vous ne vous êtes jamais aperçu que votre mère portait des ecchymoses.

— Un mois auparavant ma femme m'a dit lui avoir donné des coups et n'avoir pu se retenir.

— Votre femme travaillait ?

— Je le crois, mais je n'en suis pas sûr.

A un moment donné, pendant l'instruction, le témoin avait soupçonné sa femme d'avoir voulu l'empoisonner.

Me Thellier revient sur cette question. On apprend alors qu'il n'y a rien eu de tel et que cette idée est depuis sortie de l esprit de Vanhoutte. Il y a aussi une histoire d'éboulement dans une cheminée de l'appartement des époux Vanhoutte.

L'inculpée avait été aussi soupçonnée de l'avoir provoquée.

C'était inexact.

— Léonie Wellecam, votre mari vous avait dit d'aller prévenir la police.

— Oui.

— Et vous n'y êtes pas allée.

— Non.

Pour terminer on entend un camionneur, M. Léon Dufrene qui venu un jour chez les époux Vanhoutte n'y rencontra que la victime. Celle-ci lui déclara qu'elle était très malheureuse avec sa belle-fille.

Réquisitoire et plaidoierie

M. Dupuich, avocat général, prononce un réquisitoire assez sévère. Il estime que les faits relevés contre l'accusée sont nettement définis et qu'il doit s'ensuivre une sanction justifiée. Et il réclame du jury un verdict de réclusion.

Me Thellier, lui, s'emploie à démontrer que la mort de la victime s'est produite dans des circonstances mal définies. Il soutient avec beaucoup de chaleur et de talent la thèse de l'accident. Et sa plaidoirie aboutit à une demande d'acquittement.

Acquittée

Les jurés s'entendent possr deux questions : Y a-t-il eu violences ? Ces violences ont-elles entraîné la mort ?

Et ils répondent : non, après une courte délibération.

Dans ces conditions, *Léonie Wellecam, femme Vanhoutte, est acquittée.*

En entendant prononcer l'arrêt de pardon, l'accusée s'écrie : « Oh ! merci, monsieur le présidsnt ! » puis elle s'effondre dans les bras des gendarmes préposés à sa garde.

R. J.

Le Conseil général du Pas-de-Calais a voté un emprunt de 200 millions pour la reconstitution

Hier samedi, le Conseil général du Pas-de-Calais s'est réuni en séance extraordinaire. Après avoir étudié plusieurs questions importantes d'ordre général, l'assemblée vota un emprunt de 200 millions. Cet emprunt, dit de liquidation, aidera seulement les sinistrés ayant au dommage de guerre supérieur à 250.000 fr.

Le lundi 28 janvier le Conseil général se réunira pour discuter certaines questions complémentaires aux questions d'intérêt public mises à l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

CARNET

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de Mme Louise Mahieuxe veuve de M. André-Henri De Moor, décédée hier à Lille, à l'âge de 72 ans.

Mme veuve De Moor était la mère de M. Lucien De Moor, chef de division à la Préfecture du Nord, à qui nous présentons, ainsi qu'à sa famille nos vives et bien sincères condoléances.

Les funérailles auront lieu mardi à 9 heures en l'Eglise Saint-Joseph, d'où le corps sera conduit au cimetière du Sud pour y être inhumé.

Assemblée à la maison mortuaire, 29, rue de la Justice à 8 h. 3/4.

LE KRACH PACQUEMENT

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Bachmann a ajouté qu'il avait donné à sa femme, venue avec son fils, le rejoindre à Glaris, des renseignements précis sur sa situation et lui avait fait ses adieux afin de se rendre dans un lieu plus éloigné des recherches de la police. Cependant il a déclaré n'avoir pas encore choisi ce lieu ou le pays où il entendait se réfugier. Il avait songé à prendre un emploi d'ouvrier n'importe où.

Les titres des clients

Le banquier a dit ensuite que la banque de Paris avait bien marché jusqu'au mois de juillet de l'an dernier.

Bachmann spéculait, selon ses dires avec des actions de mines du Mexique. Afin de maintenir le cours de ces actions il dut faire usage, outre des fonds lui appartenant, des titres et valeurs de quelques-uns de ses clients. Au lieu du succès escompté, il perdit plusieurs millions. Bachmann a avoué qu'il avait vendu à son profit pour plus de quatre millions de titres appartenant à ses clients.

L'extradition

Bachmann a ensuite protesté énergiquement contre son extradition en France **(extradition que le capitaine de police estime probable)** car il est Suisse et il désire qu'un avocat prenne sa défense. Il a affirmé n'avoir agi que dans le bien de ses clients.

LE SCANDALE de la "Gazette du Franc"

M. de Courville a été de nouveau interrogé hier à la prison de Fresnes

M. Glard a interrogé à la prison de Fresnes M. de Courville qui confirma ses déclarations antérieures. En 1927, il démissionna du conseil d'administration de la « Gazette » en raison de mauvais renseignements. Informé que la situation était entièrement rétablie, il retira sa démission. L'été dernier, à une réunion de personnalités, anciens ministres et ingénieurs, M. Gillot exposa que la «Gazette» avait gagné 80 millions.

M. de Courville s'est préoccupé dans les différentes sociétés des questions techniques exclusivement, à la « Gazette », aussi bien qu'à la C. F. F., il se contenta de suivre les conseils de M. Hersant.

M. de Courville termina en protestant de sa bonne foi.

Opérations d'inventaires à Armentières

En exécution d'une commission rogatoire du 16 janvier courant de M. Glard, juge d'instruction à Paris, M. Brun, commissaire de police, accompagné de son secrétaire M. Butin et du sous-brigadier Plamont, s'est transporté hier, au siège de la succursale de la « Gazette du Franc », rue de Lille, à Armentières, pour assister M. Coutaut, syndic de la faillite et son adjoint, M. Chardin, venus à Armentières pour procéder à des opérations d'inventaire en présence de M. Leblanc, gérant de la succursale.

A l'issue de ces opérations, les scelles ont été à nouveau apposés sur la porte de cet établissement financier.

Le 8e Salon des Machines Agricoles à Paris

M. Jean Hennessy, ministre d'Agriculture, a inauguré hier matin, à 10 heures, au Parc des Expositions, le huitième salon des machines agricoles sous la conduite de M. Daubresse-Labé, président du Conseil d'administration de l'Union des exposants de machines et outillages agricoles, et des présidents des Chambres syndicales se rattachant à cette industrie. Le ministre a successivement parcouru les quelques 700 stands installés sous la hall immense et les divers pavillons du parc.

Cette année, le nombre des exposants s'est sensiblement accru. Les grandes firmes étrangères qui sont représentées au salon par 42 nations ont expédié un grand nombre de machines intéressant particulièrement la grande culture, et les exposants français ont fait un effort analogue. Tous les stands sont décorés avec goût et attirent la curiosité des visiteurs qui sont très nombreux par la diversité et l'heureuse présentation des machines dont le fonctionnement est expliqué par des ingénieurs agricoles.

Le ministre est reparti à 10 h. 45, vivement intéressé par ses visite qui lui a permis de se rendre compte des progrès réalisés par l'industrie agricole française et étrangère pour pallier à la crise de la main-d'œuvre et intensifier la production agricole.

RENAULT

Le développement de la motoculture en France est subordonné à l'existence d'un matériel solide et durable, d'un maniement facile, d'un usage économique et d'un prix à la portée de tous.

Or, ce matériel existe, il sort des Usines RENAULT, où il est construit en grande série et avec des procédés d'usinage qui lui assurent une supériorité de fabrication incontestée.

Cela est si vrai que l'emploi du tracteur RENAULT à roues, type P. E., s'est généralisé aussi bien en France qu'à l'Etranger ; les milliers d'appareils qui sont actuellement en service donnent entière satisfaction à leurs propriétaires, et tous ceux qui les ont vus à l'œuvre reconnaissent leurs qualités exceptionnelles.

Pour permettre aux agriculteurs de se rendre acquéreurs de ces tracteurs, les Usines RENAULT n'ont pas hésité à leur accorder les plus grandes facilités ; c'est tout d'abord pour le paiement. Le système de la vente à crédit, avec paiements échelonnés sur 12 mois, pratiqué par la D.I.A.C. (La Diffusion Industrielle et Automobile par le Crédit), 47 bis, avenue Hoche, à Paris, et par tous les agents de RENAULT.

Il suffit, pour devenir propriétaire d'un tracteur agricole à roues type P. E., de disposer d'une somme de 3.800 francs au moment de l'achat ; le complément du prix est versé à l'aide de 12 mensualités de 1.400 francs.

D'autre part, les propriétaires de tracteurs RENAULT trouveront à proximité un Agent RENAULT qui leur apportera ses conseils et son aide matérielle et mettra à leur disposition les pièces de rechange ou la main d'œuvre spécialisée dont ils pourront avoir besoin. Ce sont là des avantages précieux que seule une organisation aussi importante que les Usines de Billancourt peuvent procurer.

Indépendamment du tracteur à roues P. E. RENAULT, construit également en grande série, un tracteur agricole à chenilles, que sa grande puissance rend indispensable aux grandes exploitations agricoles, aux exploitations forestières et aux exploitations coloniales ; enfin un tracteur vigneron possédant les mêmes caractéristiques et les mêmes qualités que le tracteur P. E. mais d'une faible encombrement qui lui permet de circuler aisément dans les exploitations viticoles.

Concurremment avec le matériel « Tracteur », RENAULT construit un matériel agricole « Moteur » extrêmement étendu et varié, dont les qualités de robustesse et d'économie sont également éprouvées. Les uns fonctionnent à l'essence, les autres à l'huile lourde. Ces derniers, qui comportent une gamme allant de 8 CV à 40/50 CV, sont d'un maniement aussi aisé que les précédents et se révèlent très économiques dans les travaux de durée.

Il en est de même pour les groupes Moto-Pompes et les groupes électrogènes.

Une mention particulière doit être faite en faveur de l'électrifère, groupe de 500 Watts.

Cet appareil est capable d'assurer non seulement la distribution de l'eau dans toute une maison ou une ferme, mais aussi celle de l'éclairage, et c'est là une ressource précieuse pour les habitations éloignées du secteur. Sa simplicité et son économie le font apprécier à l'usage.

La santé du Maréchal Foch

Le maréchal Foch a passé une bonne nuit ; hier matin, le bulletin de santé suivant a été rédigé par les médecins :

« L'amélioration constatée hier persiste aujourd'hui ».

Signé : DAVENIERES, HEITZ, BOYER.

La mort du docteur Crespin, de Calais

Il devait comparaître devant la Cour d'Appel de Douai

On annonçait hier matin, à Calais, le décès survenu subitement au cours de la nuit, en son domicile, rue des Communes, de M. le docteur Crespin.

Le défunt, âgé de 52 ans, et dont le père fut Maire de Calais et président de la Chambre de Commerce, exerçait depuis 25 ans à Calais. Il y fut conseiller municipal de 1908 à 1912 et adjoint au Maire de 1919 à 1925.

Le docteur Crespin était depuis longtemps, médecin de la Compagnie des sapeurs-pompiers des Hospices, des Ecoles, de l'Etat-Civil, de l'Assistance médicale gratuite, délégué cantonal et directeur de la Caisse d'Epargne.

Il était Officier d'Académie et avait reçu la Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers et la Médaille d'argent de la Prévoyance Sociale.

Enfin, dans certains milieux on établit un rapprochement entre cette mort et les poursuites dont le docteur Crespin avait été récemment l'objet devant le Tribunal Correctionnel de Boulogne-sur-Mer, dans l'affaire d'avortement Yvonne Besnard. On sait que la jeune fille avait été condamnée à six mois de prison avec sursis et que le docteur Crespin, défendu par Me Campinchi, et en faveur duquel était venu déposer la célébrité médicale qu'est le docteur Balthazard, de Paris, avait été acquitté.

Par simple coïncidence sans doute, les journaux locaux avaient annoncé, avant-hier matin, que le Parquet général faisait appel, « a minima » des décisions du Tribunal de Boulogne.

Yvonne Besnard et le docteur Crespin devaient donc comparaître devant la Cour d'appel de Douai.

Dans la famille, aussi bien qu'au commissariat de police et dans l'entourage du défunt, on observe le mutisme le plus absolu sur l'affection qui a occasionné le décès.

Signalons cependant que M. Manouvrier, commissaire de police, accompagné de son secrétaire, M. Desfontaines, a procédé à des constatations en la maison mortuaire.

Innovation et bel exemple d'encouragement aux études musicales

Nous apprenons avec plaisir que, sur l'initiative d'un de nos concitoyens et dans le but d'encourager un mouvement de décentralisation musicale particulièrement digne d'être suivi dans la région du Nord et du Pas-de-Calais, la Société PLEYEL s'est engagée à créer à LILLE, tous les trois ans, un concours de pianistes exclusivement réservé aux lauréats des Ecoles Nationales de Musique et des Conservatoires (succursales de Paris) du Nord et du Pas-de-Calais.

Le premier concours aura lieu cette année en avril prochain et il sera doté : le 1er prix, un piano Pleyel à queue, valeur 16.000 fr. ; le 2e prix, un piano Pleyel droit, valeur 10.000 fr. ; le 3e prix, 1.000 fr. de musique à prendre chez un éditeur ; le 4e prix 500 fr. de musique à prendre chez un éditeur ; le 5e prix, 300 fr. de musique à prendre chez un éditeur.

A seule fin d'assurer toute impartialité dans les différentes épreuves auxquelles seront soumis les candidats, le jury, pour les éliminatoires, sera composé de MM. les Directeurs des Ecoles Nationales de Musique et des Conservatoires de la Région du Nord et du Pas-de-Calais, présidé par le maître André BLOCH, grand-prix de Rome, inspecteur de l'enseignement musical. Le jury de l'épreuve définitive sera également présidé par le maître A. BLOCH, assisté de MM. Armans FERTE, professeur au Conservatoire de Paris ; Louis FOURESTIER, grand-prix de Rome ; Max d'OLLONE, grand-prix de Rome ; Marc PINCHERLE, professeur à l'Ecole Normale de Paris.

Les inscriptions pour ce concours seront reçues jusqu'au 4 février prochain, dernier délai. Pour tous renseignements et règlement, s'adresser soit à MM. les Directeurs des Ecoles de Musique et des Conservatoires de la Région du Nord et du Pas-de-Calais, soit à la Maison J. GRAS, agent général de la Société PLEYEL, 36, rue Faidherbe, LILLE.

En marge de l'affaire Natalis Dumez

La ville de Bailleul s'est portée partie civile

La ville de Bailleul, par le ministère de Me Laurent, avoué à Hazebrouck, vient de se porter partie civile. Ceci fait prendre une autre tournure à l'affaire Dumez.

On va donc procéder à une expertise de comptabilité et ceci va retarder la comparution de l'ex-maire escroc, en correctionnelle.

Il passerait au tribunal en avril prochain.

Une femme accusée d'avoir fabriqué un faux testament a été acquittée

Une affaire de faux testament a été évoquée devant la Cour d'assises d'Aix.

Mme Audibert, femme du fondé de pouvoirs du percepteur Théodore Lebre, était accusée d'avoir écrit le faux testament qui permit au percepteur de s'emparer de la fortune de Mlle Canesse, qui mourut le 11 juin 1914, laissant une filleule âgée de 12 ans, mariée par la suite à un adjudant d'infanterie coloniale, M. Vlady.

Mme Audibert nia tous les faits qui lui étaient reprochés et en pleine audience on entendit le principal accusateur affirmer qu'il avait provoqué des poursuites dans un but de vengeance.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif sur la question de l'existence du faux, mais négatif sur la culpabilité de Mme Audibert. En conséquence, celle-ci est acquittée.

QUATRE MINEURS ENSEVELIS VIVANTS

Dans un puits de mine situé près de Dusseldorf, un éboulement de pierres s'est produit, ensevelissant quatre mineurs. L'un d'entre eux, père de huit enfants, a été tué sur le coup ; un autre a pu être retiré vivant des décombres. — Les deux derniers sont encore ensevelis, mais on espère pouvoir les sauver.

LÉGION D'HONNEUR

Nous apprenons avec satisfaction que, sur la proposition du Ministre du Travail, M. Henry Guillaume, directeur général des Sociétés « La Séquanaise » vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur. M. Guillaume a été l'Agent Général de « La Séquanaise » à Lille, puis la région du Nord qu'il a quittée pour être nommée Directeur Général à Paris.

La politique régionale

Une élection cantonale

ELLE AURA LIEU AUJOURD'HUI DANS LE CANTON EST DE ROUBAIX

Aujourd'hui dimanche, les électeurs du canton Est de Roubaix sont appelés à élire un conseiller général en remplacement de M. Henri Lefebvre, qui a donné sa démission en faveur de M. Lebas, maire de Roubaix, ancien député.

Une campagne de réunions publiques et de tracts a revêtu une certaine passion qui contraste avec le calme habituel des campagnes électorales antérieures. Il convient de dire toutefois, qu'on ne signale aucun incident notable.

Trois candidats sont en présence : MM. Edouard Dubois (Union Républicaine et Démocratique) ; Jean Lebas, maire de Roubaix (Socialiste) ; Alphonse Seet (Communiste).

Le résultat du dernier scrutin, en 1925, fut le suivant : MM. Duroi (Union Républicaine), 4.626 voix ; Suquet (Radical) 996 voix ; Henri Lefebvre (Socialiste) 6.325 voix, ELU ; Bonte (Communiste) 779 voix.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Musée Weerts. — De 10 h. à 13 h., matin.

SPECTACLES. — *Hippodrome Théâtre :* matinée et soirée, gala Labiche : « Les petits oiseaux », par la tournée Ch. Baret.

— *Théâtre Populaire :* « Marie-Jeanne, la femme du peuple », drame en cinq actes et six tableaux.

— *Casino-Cirque-Roubaix :* Matinée et soirée, attractions, cirque et cinéma ; reprise de « Ben-Hur ».

SPORTS. — *Boxe :* Gala de boxe de l'Amicale des Arts, à 17 h., rue du l'Hospice, salle des fêtes.

— *Football :* Racing-Club de Roubaix (V) contre l'U. S. T., à 8 h. 30, au boulevard de Lyon.

— Stade Roubaix II contre la J. A. Armentiéroise, à 10 h. Stade Maurice Maertens.

— Amicale des Arts de Roubaix, équipe B, contre R. C. R., à 10 h., boulevard de Lyon.

— *Basket-Ball :* R. C. R. III contre l'U.S.T. à 11 h., au parc Jean Dubrulle. — A. A. Roubaix équipe I contre A. C. W., à 10 h., au Foyer, rue d'Alsace. — Fédération des Amicales, équipe II, contre A. S. A. R., à 10 h., au Foyer.

— *Tir :* à neuf heures, entraînement et concours mensuel. — Carabiniers du Crétinier, à 9 heures, tir record.

— *Cynophilie :* Club Cynophile Roubaisien à 8 heures, séance de dressage. — Club Roubaisien du Chien de défense, à 8 h., séance de dressage avec l'homme d'attaque.

Pharmaciens de service. — MM. Benoit, 85, rue de l'Epeule ; Nolant, 92, rue de Tourcoing, à Roubaix.

Bock Meyerbeer .....GOUTEZ-LE MARQUE déposée

L'OCCASION FAIT LE LARRON

M. Léon Donnlaux, 28 ans, livreur au service des Etablissements Lecomte-Desprets, rue Edouard Vaillant 49, passait conduisant une voiture chargée de marchandises, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Il arrêta son véhicule pendant quelques instants, vers 17 heures. Ce fut suffisant pour permettre à un inconnu, passant à proximité de s'approprier d'une pièce de calicot rose, de 101 m. valant 395 francs.

M. Donnlaux, quand il s'aperçut de ce vol déposa une plainte au commissariat de police du 1er arrondissement. Une enquête est ouverte.

RHUMES - BRONCHITES

Ne prenez pas au hasard n'importe quel sirop. Choisissez celui qui convient au genre de toux dont vous souffrez. Les Produits Corbeaux, spécialités de formule très étudiées, nous conseillent. Dans les toux grippales et irritantes, le « Balsamique Morsou », le flacon 10 fr. 10 et dans les toux graves et négligées, bronchites chroniques, le « Sirop Helcay », le flacon 11 fr. 20, 11 bis, rue de Lannoy, et 88, rue de France, Roubaix.

PENDANT UNE COURTE ABSENCE

Le 18 janvier courant, vers 11 h. 10, M. Coussaert Emile, 50 ans, représentant rue du Chemin de fer, 53 ayant à faire à la gare de Roubaix, abandonnait son bureau.

Son absence devant être courte, il négligea de fermer la porte de son bureau, à clé.

A son retour, à 11 h. 20, il constata qu'un portefeuille contenant la somme de 200 fr. et divers papiers, un foulard de soie d'une valeur de 200 francs, laissés sur la cheminée avait disparu.

M. Coussaert, soupçonne un individu de taille moyenne, âgé de 30 à 40 ans, vêtu d'un pardessus foncé, chapeau mou, qui a été vu sortant de son bureau quelques instants avant son retour.

Le service de la sûreté a été chargé de retrouver l'auteur du vol.

EXIGER LA BIÈRE DES FAMILLES BOCK IDÉAL ST-AMAND 4 DEGRÉS

VÉLO DÉPOUILLÉ DE SES ACCESSOIRES

M. Georges René, 27 ans, brigadier à la Compagnie des Chemins de fer, demeurant à Roubaix, boulevard de Mulhouse, 14, avait laissé sa bicyclette dans le hall de la Petite Vitesse à Roubaix.

Un inconnu venant à passer tout près, enleva la plaque de contrôle et la plaque d'identité dont la bicyclette était pourvue.

M. Georges René a déposé une plainte au commissariat de police du 1er arrondissement.

Phonographes

J. BARDIAUX, seule maison, 53, rue de Lannoy, accréditée pour la vente des appareils et disques Pathé.

LUTHERIE :: JAZZ-BAND :: PIANO

Facilité de paiements. — Téléphone : 37-75

ROUBAIX, — MAISON DE CONFIANCE

VIOLENCES RÉCIPROQUES

A la suite d'une altercation qui s'est produite dans un estaminet de la rue du Fontenoy, un procès-verbal pour violences réciproques a été dressé à la charge de B... Arthur, 31 ans, peintre, demeurant 115, rue de l'Ouest ; V... François, 27 ans, cabaretier, 142, rue du Fontenoy et sa femme née H... Angèle, 28 ans, même domicile.

A LA MAISON BLEUE
32 Place Nouvelle Aventure LILLE

Actuellement, soldes de fin de saison

Robes :: Manteaux :: Complets :: Pardessus, etc.

AUTOMOBILISTE EN DÉFAUT

Les agents du 3e arrondissement ont dressé au cours de la journée du 18 courant une contravention contre M. Edouard D..., 38 ans, chauffeur d'auto, demeurant rue Jules-Guesde, 263, pour avoir doublé à gauche deux tramways C de la ligne de Lannoy à Roubaix à l'arrêt fixe, Place de la Fraternité, l'un venant de la direction de Lannoy et l'autre de Roubaix.

COLISÉE - DANCING

Aujourd'hui, grande soirée avec

L'orchestre russe de 12 Balalaïkas

et le COLISÉE-JAZZ

COTILLONS :: TOMBOLA

Retenez votre table.— Téléphone : 4-86

DON AUX PAUVRES

A l'occasion de la journée d'ouverture de la filiale des Magasins du Printemps de Paris au Galeries Lilloises à Lille, qui a eu lieu le 14 courant, M. Guillerin, directeur de cet établissement a fait parvenir à M. le maire de Roubaix une somme de 5.000 francs, prélevée sur la recette de cette journée d'ouverture au profit des pauvres de la ville.

Cette somme a été versée au Bureau de Bienfaisance et M. le maire a remercié chaleureusement l'établissement donateur pour ce gesle généreux.

DERNIÈRE HEURE

PAR NOTRE FIL SPECIAL ET PAR T.S.F.

Les mesures prises pour protéger l'épargne

M. Henry Chéron nous a précisé le but et la portée de ces dispositions

(De notre rédaction parisienne)

Le Conseil des Ministres, comme nous le disions d'autre part, a approuvé hier matin, un certain nombre de mesures présentées par le Ministre des Finances et destinées à protéger l'Epargne Française.

M. Henry Chéron que nous avons vu dans la soirée a bien voulu nous préciser le but et la portée de ces dispositions.

» Elles sont, nous a dit le Ministre, d'ordres législatif et réglementaire.

» En ce qui concerne les projets législatifs j'ai demandé le vote d'urgence du projet de loi que j'avais déposé lorsque j'étais ministre du Commerce et qui avait pour but d'interdire la profession de directeur, administrateur, délégué ou gérant de banque à certains condamnés et aux faillis non réhabilités.

» J'ai été également autorisé à déposer un projet de loi, ayant pour but de fixer des règles très précises à la profession de démarcheur.

» Aux termes de ce projet, trois dispositions viseront l'exercice de cette profession, la catégorie des valeurs autorisées à être offerte au public et enfin désigneront les établissements pouvant utiliser ce mode de placements.

» Un troisième projet concernant la publicité des émissions financières a été approuvé. Il a pour objet non seule d'élargir la publicité prévue par la loi de 1907, de l'étendre à des titres non visés par cette loi, mais encore d'empêcher la fraude pratiquée au moyen de prospectus, affiches ou circulaires.

» Il obligerait les émetteurs et introducteurs à fournir sous leur propre responsabilité civile et pénale, tous les renseignements de nature à mettre le public en mesure d'apprécier la valeur des titres qui lui sont offerts et de ne l'engager sans toute connaissance de cause.

» Pour les dispositions d'ordre réglementaire il vise tout d'abord la réglementation du marché hors-côte afin d'assurer la sincérité et la publicité des opérations de cette nature. Une surveillance très sévère sera exercée sur « la coulisse ». Les vérifications seront plus sérieuses et plus approfondies. L'introduction sur le marché des valeurs étrangères ou coloniales sera examinée attentivement par la Commission instituée récemment au Ministère des Finances.

» L'attribution des postes de commissaires aux Comptes sera soumise à des conditions nettement spécifiées.

» En outre la section financière du parquet recevra de nouveaux crédits afin de lui permettre de développer son action.

» Enfin a ajouté en terminant M. Chéron, une Commission permanente créée au Ministère des Finances aura la double mission de surveiller l'application de l'ensemble de ces mesures et de suggérer toutes celles qui paraîtront utiles à la protection de l'épargne. »

Félicitons sans réserve le Ministre des Finances et le Gouvernement des intéressantes dispositions qu'ils viennent de prendre et dont la stricte application mettra l'épargne française à l'abri d'agissements répréhensibles. Ces mesures étaient souhaitées et attendues par l'opinion public ; nul doute qu'elles reçoivent auprès des petits épargnants le plus chaleureux et le plus enthousiastes des accueils.

Violente bagarre entre royalistes et policiers, hier à Paris

Cinq gardiens de la paix blessés. Six manifestants arrêtés

Une bagarre entre des manifestants royalistes et la police, s'est produite hier, vers 17 heures sur les grands boulevards, à Paris.

Les manifestants, montés dans une camionnette distribuaient des tracts, lorsque les gardiens de la paix, à la hauteur de la rue du Helder, ont voulu arrêter le véhicule.

Les occupants ont alors violemment frappé les gardiens qui étaient intervenus et une cinquantaine d'autres manifestants, qui se trouvaient sur le trottoir, se groupèrent autour de la camionnette. Une violente bagarre se produisit et cinq gardiens de la paix furent blessés. Six manifestants, tous étudiants ont été arrêtés. Les autres manifestants se sont dispersés et la camionnette a été saisie.

De son côté, l'« Action Française » communique une note disant que ce sont des étudiants d'« Action Française » qui ont manifesté. Elle précise que sur une camionnette, six étudiants et non vingt, comme il avait été annoncé, — dont quatre costumés en gendarmes — avaient pris place et que cette manifestation avait été organisée à propos de l'affaire de la « Gazette du Franc ».

M. Peyre a été chargé d'ouvrir une information.

Une sédition aurait éclaté au Congo

Les passagers d'un paquebot belge, arrivé à Anvers venant de Matadi, rapportent qu'une sédition ayant même le caractère d'une révolte, aurait éclaté parmi les populations de l'Afrique équatoriale française.

Le ministère des colonies ayant aussitôt demandé des renseignements par câble, on sera fixé officiellement sous peu sur l'exactitude des faits rapportés.

Une tragique collision de trains en Amérique

On mande d'Aberden (Maryland) qu'une collision s'est produite entre deux trains de voyageurs. Cinq employés de chemin de fer ont été tués et trois cents voyageurs légèrement blessés. — L'accident aurait été causé par le brouillard.

La guerre civile a éclaté au Guatemala

Des groupes de rebelles, enrôlés par le colonel Morales junior, commandant de la place de Suchitepekuez, se sont emparés, hier soir, des places de Mazatenango et de Retalhaleu. Ils ont occupé les lignes et les ponts de chemin de fer, afin d'enrayer la marche des troupes gouvernementales. Celles-ci se sont mises en route ; on compte qu'elles arriveront aujourd'hui sur les lieux.

Le général Juan Padilla, chef des opérations, a déclaré l'état de guerre dans les départements ou sévissent les rebelles.

Demandez-la à votre électricien ou aux Etablissements DESMET, 226 bis, r. Solférino, Lille

au Galeries Lilloises à Lille, qui a eu lieu le 14 courant, M. Guillerin, directeur de cet établissement a fait parvenir à M. le maire de Roubaix une somme de 5.000 francs, prélevée sur la recette de cette journée d'ouverture au profit des pauvres de la ville.

Cette somme a été versée au Bureau de Bienfaisance et M. le maire a remercié chaleureusement l'établissement donateur pour ce gesle généreux.

AVIS

La Société Coopérative « UNION DE ROUBAIX-TOURCOING », *35, rue Meyerbeer, à ROUBAIX,* informe sa nombreuse clientèle qu'elle est dépositaire du « CIDRE PERLE » de la Maison Cartegnie Frères, à Solesmes, et qu'elle peut livrer en fûts ou par quantité minimum de 20 bouteilles.

UNIVERSITÉ DES ANNALES

La prochaine séance de l'Université des Annales aura lieu le vendredi 25 janvier, à 20 h. 45, salle Pierre Destombes.

Elle comportera une conférence de M. Georges Ricau et l'audition d'un opéra-comique en un acte, de facture très moderne qui a obtenu à Paris le plus vif succès : « Angélique », de Nino.

Cette composition musicale de M. Jacques Ibert, sera interprétée par la troupe du Théâtre Bériza.

M. Francis Bousquet a bien voulu se charger de la formation de l'orchestre, qui sera composé de MM. les professeurs du Conservatoire de Roubaix.

LA BONNE LINGERIE EST VENDUE CHEZ

FAM

20, rue des Ponts-de-Comines, Lille

AVIS AUX AUTOMOBILISTES

L'Automobile Club du Nord nous communique la note suivante :

« Il nous revient qu'en raison d'une recrudescence inquiétante d'accidents de la circulation, tous les services de police, y compris la gendarmerie viennent d'être alertés par les représentants des Pouvoirs publics, aux fins de faire mieux observer par tous le code de la route et les arrêtés municipaux et préfectoraux réglementant la vitesse et la circulation des véhicules.

« Automobilistes, attention, une nouvelle vague de sévérités policières vous menace ».

Un Bon Conseil aux Familles

Commander un petit tonneau de 25 litres de bière à la Brasserie Coopérative « L'AVENIR », c'est vouloir consommer une bière absolument parfaite, c'est aussi vouloir rester un client assidu de la Brasserie la plus populaire de la région qui, sans aucun versement, vous accorde les mêmes ristournes qu'à ses actionnaires.

Commander à la dite Brasserie ses vins et liqueurs de 1er choix, c'est s'assurer une économie immédiate, les ristournes étant payées dès le livraison.

Adresser les commandes à notre principale Brasserie, rue d'Aguesseau, 16 à 20, ou par téléphone : 9-98.

LE PRIX DE LA VIANDE

Cours des viandes en cheville : Semaine du 14 au 19 janvier :

Bœufs, vaches et génisses : 1re qualité : 8 fr. 50 à 9 fr. 50 ; extra, jusqu'à 12 fr. 50 ; 2e qualité, 7 fr. 25 à 8 fr. 25 ; 3e qualité, de 4 fr. 50 à 6 fr. 75.

Taureaux : 1re qualité, 6 fr. 50 à 7 fr. 50, extra jusqu'à 8 fr. 25 ; 2e qualité, 5 fr. 50 à 6 fr. 25 ; 3e qualité : 4 fr. 50 à 5 fr. 25.

Si le « P'tit Quinquin » fait dodo,
C'est parce que sa tendre mère,